UNIVERSITÉ LYON III
JEAN MOULIN

Première réunion des nouveaux membres élus au conseil d'administration et des trois personnalités extérieures
24 novembre 2020

Délibération n° CA-2020-11-01-Ins
Les nouveaux membres élus au conseil d'administration et les trois personnalités extérieures désignées par le CNRS, la région Auvergne-Rhône-Alpe et la métropole de Lyon
en séance du 24 novembre 2020

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-3 et D. 719-41 à D. 719-47 ;

Vu la délibération n° 2017-10-07-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° 2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin et notamment leur article 6 ;

Vu l'arrêté n° 20-234 du 16 novembre 2020 portant proclamation des résultats des élections des représentants des personnels et des usagers aux conseils centraux de l'université Jean Moulin Lyon 3 ;

Vu les modalités de réunion avec :
- 17 membres présents ou représentés en salle Caillemer pour lesquels un vote à l'urne a été organisé,
- 11 membres à distance en visioconférence, pour lesquels un vote à distance auprès de l'huissière Maître FAŸSSE a été organisé,

Considérant qu'un débat entre les membres a eu lieu afin de déterminer les modalités de vote. Il a été demandé un vote à bulletin secret pour fixer ces modalités. La question posée aux membres était la suivante : *« Etes-vous d'accord pour que le vote se fasse sur l'une des 14 combinaisons [présentées dans le document en annexe, et communiqué aux membres], après que les têtes de liste élues aient éventuellement proposé une combinaison ? »*

Les membres ont adopté à la majorité cette modalité de vote, par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	28
✓ Nombre de voix en faveur de la proposition de vote n° 6 :	22
✓ Nombre de voix en faveur de la proposition de vote n° 8 :	5
✓ Nombre d'abstention ou de bulletins nuls :	1
✓ Nombre de suffrages exprimés :	27

Considérant que M. GIRARD, tête de liste de la liste « Ensemble pour construire notre nouvelle université », indique qu'à titre personnel, il votera pour la liste de candidats désignée par « vote n° 8 », sur le document présenté en annexe, composée des noms suivants :

- Mme Elisabeth THION au titre de la catégorie 1, une personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise ;
- M. Jérôme DERANCOURT au titre de la catégorie 2, un représentant des organisations représentatives des salariés ;
- Mme Sophie DECHELETTE-ROY au titre de la catégorie 3, un représentant d'une entreprise employant moins de cinq cents salariés et en qualité d'ancienne diplômée de l'université Jean Moulin Lyon 3 ;
- Mme Bénédicte ROBIN, au titre de la catégorie 4, un représentant d'un établissement d'enseignement secondaire ;
- Mme Hélène LAFONT-COUTURIER au titre de la catégorie 5, une personnalité choisie en raison de ses compétences professionnelles, scientifiques ou académiques correspondant aux activités de l'université.

Considérant que M. CARPANO, tête de liste de la liste « Pour une université démocratique et humaine », a proposé de voter pour la liste de candidats désignée par « vote n° 6 », sur le document présenté en annexe, composée des noms suivants :

- Mme Valérie LORENTZ-POINSOT au titre de la catégorie 1, une personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise ;
- Mme Nawel HADJADJ au titre de la catégorie 2, un représentant des organisations représentatives des salariés ;
- Mme Justine CRABOUILLET au titre de la catégorie 3, un représentant d'une entreprise employant moins de cinq cents salariés ;
- Mme Bénédicte ROBIN, au titre de la catégorie 4, un représentant d'un établissement d'enseignement secondaire ;
- M. Alain JAKUBOWICZ au titre de la catégorie 5, une personnalité choisie en raison de ses compétences professionnelles, scientifiques ou académiques correspondant aux activités de l'université et en qualité d'ancien diplômé de l'université Jean Moulin Lyon 3.

Considérant que Mme GUILLAUME, pour la liste « Bouge ton campus », a indiqué soutenir la proposition de vote n° 6,

Considérant que Mme SOY, pour la liste « Démocratie universitaire et respect du service public - La voix des BIATSS et des contractuels », a indiqué soutenir la proposition de vote n° 6,

Considérant que M. TROLLIET, pour la liste « La Corpo et la Force : toujours avec toi », a indiqué soutenir la proposition de vote n° 6,

Considérant que M. GODINEAU, pour la liste « SGEN-CFDT Nous, c'est les BIATS - proposer et agir », a indiqué soutenir la proposition de vote n° 6,

Après en avoir délibéré,

Désigne les cinq personnes suivantes comme personnalités extérieures du conseil d'administration :

- Mme Valérie LORENTZ-POINSOT au titre de la catégorie 1, une personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise ;
- Mme Nawel HADJADJ au titre de la catégorie 2, un représentant des organisations représentatives des salariés ;
- Mme Justine CRABOUILLET au titre de la catégorie 3, un représentant d'une entreprise employant moins de cinq cents salariés ;
- Mme Bénédicte ROBIN, au titre de la catégorie 4, un représentant d'un établissement d'enseignement secondaire ;
- M. Alain JAKUBOWICZ au titre de la catégorie 5, une personnalité choisie en raison de ses compétences professionnelles, scientifiques ou académiques correspondant aux activités de l'université et en qualité d'ancien diplômé de l'université Jean Moulin Lyon 3.

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 28
- ✓ Nombre de voix en faveur de la proposition de vote n° 6 : 20
- ✓ Nombre de voix en faveur de la proposition de vote n° 8 : 7
- ✓ Nombre d'abstention ou de bulletins nuls : 1
- ✓ Nombre de suffrages exprimés : 27

Lyon, le 27 novembre 2020

Le président de séance, doyen d'âge des nouveaux membres élus au conseil d'administration,

Bernard HOURS

Première réunion des nouveaux membres élus au conseil d'administration et des trois personnalités extérieures
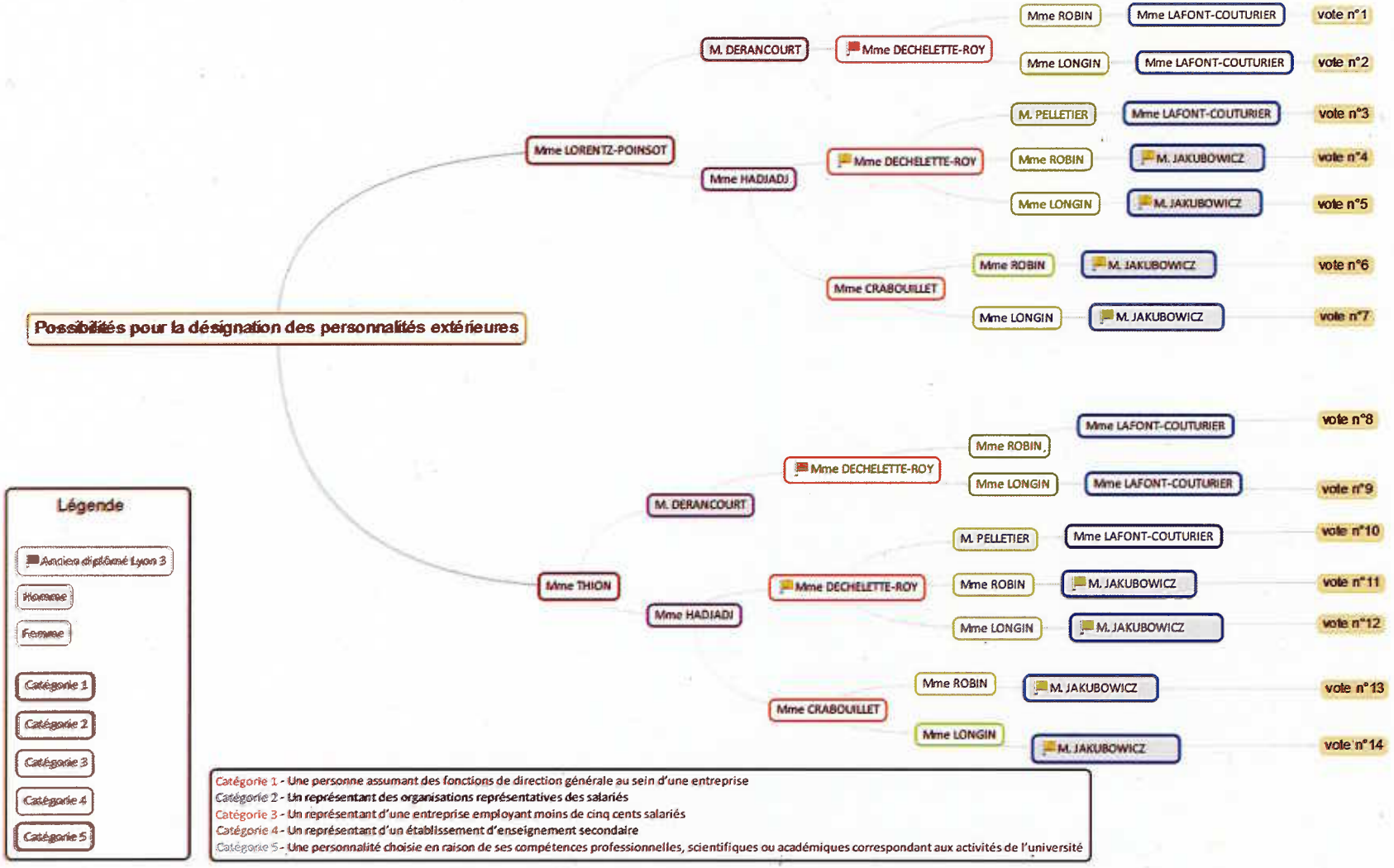
24 novembre 2020